
AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous relativement au *Règlement de zonage numéro 2009-U53 et ses amendements* seront étudiées par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 17 décembre 2024, à 19 heures, se tenant à la salle de la place Lagny, au 2, rue Saint-Louis, Sainte-Agathe-des-Monts :

	Numéro	Immeuble visé	Zone	Nature et effets de la demande
1.	2024-0144	410, rue de Tignes	Ha-605	<ul style="list-style-type: none">• L'implantation d'une galerie projetée à une distance de 3 mètres de la ligne avant au lieu d'une distance minimale de 8 mètres.• L'implantation du bâtiment principal projeté à une distance de 5,65 mètres de la ligne avant au lieu d'une distance minimale de 10 mètres.• L'implantation du bâtiment principal projeté à une distance de 8,61 mètres de la ligne arrière au lieu d'une distance minimale de 9 mètres.
2.	2024-0213	1621, chemin de Sainte-Lucie	Va-959	<ul style="list-style-type: none">• L'aménagement d'un nouvel accès à une distance de 11,04 mètres de la ligne des hautes eaux au lieu d'une distance minimale de 20 mètres.
3.	2024-0215	5, rue Chapleau	Hb-266	<ul style="list-style-type: none">• L'implantation du bâtiment principal existant dont le total des deux marges latérales est de 3,17 mètres au lieu d'un total minimal de 4 mètres.
4.	2024-0216	475, roue 329 Nord	Ca-944	<ul style="list-style-type: none">• L'érection d'un mur de soutènement d'une hauteur de 3 mètres en cour avant pour un emplacement industriel au lieu d'une hauteur maximale de 2 mètres.

2. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant à la date, l'heure et l'endroit fixés pour la séance du conseil.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 27 novembre 2024.

Anny Després, greffière adjointe